

## PERSONNE MINEURE RDV le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépôt CNIe / Passeport : la présence de l'enfant est **obligatoire** à tout âge au dépôt de la demande

Retrait CNIe / Passeport : présence **obligatoire** pour les enfants à partir de 12 ans

Pour déposer votre dossier prendre RDV : du lundi au vendredi en téléphonant à la mairie au **04 77 64 40 22**

Pré-demande en ligne sur **ants.gouv.fr** → réaliser une pré-demande passeport ou CNIe

- Apporter la pré-demande complétée en ligne (impression, numéro de demande ou flash code)
- 1 photo d'identité de moins de **6 mois** aux normes pour les pièces d'identité (sans lunette, sans sourire, visage dégagé...)
- Original de l'ancienne carte d'identité et du passeport
- Original de justificatif de domicile récent de **moins d'1 an de l'autorité parentale à choisir parmi les documents suivants** : facture (ou facture internet) d'électricité, téléphone, téléphone portable, eau, impôts, taxe foncière, contrat d'assurance maison, quittance de loyer + bail et **qui soit bien au bon libellé d'adresse (n° de voirie noté) et en format papier**

**A noter : si vous avez validé « justif adresse » sur la pré-demande, pas besoin d'apporter un justificatif de domicile papier**

- Original de la carte d'identité ou du passeport de l'autorité parentale qui accompagne l'enfant
- 17 € / enfant de moins de 15 ans en timbres fiscaux UNIQUEMENT pour les passeports** (tabac-presse agréée, impôts ou de manière dématérialisée sur : timbres.impots.gouv.fr)
- 42 € / enfant de plus de 15 ans en timbres fiscaux UNIQUEMENT pour les passeports** (tabac-presse agréée, impôts ou de manière dématérialisée sur timbres.impots.gouv.fr)
- Parents divorcés / séparés : Document indiquant l'autorité parentale et le domicile de l'enfant
  - Jugement de divorce en entier
  - Ou **une seule attestation** sur papier libre des 2 parents avec les 2 adresses, les 2 signatures et qui indique le mode de fonctionnement de la garde des enfants
  - CNI ou passeport (copie) du parent non présent
  - Le justificatif de domicile du parent non présent si besoin

**Perte** de la carte d'identité ou du passeport :

- Déclaration de perte à compléter en mairie ou sur internet (service-public.fr) – CERFA n°14011\*02

**Vol** de la carte d'identité ou du passeport :

- Déclaration de vol à la gendarmerie

**25 € en timbres fiscaux UNIQUEMENT pour les cartes d'identités perdues ou volées**

**\*\* ATTENTION : toute pièce d'identité non récupérée dans les 3 mois après sa mise à disposition est obligatoirement détruite \*\***



*En complétant et en soumettant ce formulaire, vous êtes informé(e) que la Mairie de Renaison traite vos données à caractère personnel aux fins de traitement de votre demande de passeport et/ou carte nationale d'identité électronique pour le compte de votre enfant.*

*Ce traitement des données est basé sur le respect des obligations légales. Veuillez noter qu'en l'absence des données personnelles demandées, votre demande sera considérée comme incomplète et ne pourra pas être traitée.*

*Les données sont destinées uniquement aux services municipaux, et seront conservées pendant la durée de traitement de votre demande.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, ou exercer votre droit à la portabilité de vos données ou encore définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès.*

*Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez écrire à l'adresse électronique qui suit : [dpo@roannais-agglomeration.fr](mailto:dpo@roannais-agglomeration.fr).*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en écrivant à l'adresse suivante : 3, place Fontenoy-TSA 80715 –75334 Paris Cedex ou directement sur le site internet de la CNIL accessible à l'adresse [www.cnil.fr/](http://www.cnil.fr/).*